



CHRISTINE MARTIN
Courtage & Patrimoine

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Art 325-12-1 du RGAMF et instruction AMF N°2012-07 du 13/07/2012)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier	Par téléphone	Par mail
Christine MARTIN & Associés « Le Trident » 6 Boulevard Hérault 49300 CHOLET	02.41.70.97.43 06.30.12.52.65	cm@cmconseil-associes.fr

Adresse du médiateur de l'Anacofi	Adresse du médiateur de l'AMF
Médiateur de l'Anacofi 92 rue Amsterdam 75009 PARIS	Autorité des Marchés Financiers Mme Marielle COHEN-BRANCHE Médiateur de l'AMF 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- **Dix jours ouvrables maximum** à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- **Deux mois maximum** entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour tout recours, vous pouvez vous adresser à :

L'autorité de contrôle Prudentiel (ACP) - 61 rue Taitbout – 75436 PARIS CEDEX